



CHALLENGES

U12 RÉMI COLÉ

FESTIVAL FOOT U13 PITCH



CHALLENGE REMI COLE
1er Tour
samedi 14 janvier 2023



| Horaire | Site D'accueil | Poules | N°Club | Equipes | N°Club | Equipes | N°Club | Equipes | N°Club | Equipes |
|---------|---|--------|--------|--------------------------------|--------|---------------------------|--------|--------------------------------------|--------|-------------------------|
| 14h | FONTENAY AUX ROSES F.C Stade Panorama Route du Panorama 92260 Fontenay aux Roses | 1 | 519111 | FONTENAY AUX ROSES A.S. | 527758 | SEVRES F.C. 92 | 542440 | RUEIL MALMAISON F.C. | 509310 | CHATILLONNAIS S.C.M. |
| | GARENNE COLOMBES A.F Stade Marcel Payen 132 Avenue François Arago 92000 Nanterre | 2 | 500009 | GARENNE COLOMBES A.F. | 546651 | SCEAUX F.C. | 550596 | COLOMBIENNE FOOT E.S. | 523265 | GENNEVILLIERS C.S.M. |
| | CLICHY SUR SEINE U.S Stade Nelson Paillou 2 Allée Jean Walter 92110 Clichy | 3 | 500005 | CLICHY S/SEINE U.S. | 513925 | PLESSIS ROBINSON F.C. | 548398 | GENNEVILLOISE E.S. | 546883 | GARCHES VAUCRESSON F.C. |
| | BAGNEUX COM Stade René Rousseau 2 Rue Gabriel Cosson 92200 Bagneux | 4 | 500732 | BAGNEUX C.O.MUNICIPAL | 553138 | C. S. M. CLAMART FOOTBALL | 528217 | A. S. ARARAT ISSY | 500622 | ST CLOUD F.C. |
| | NEUILLY OLYMPIQUE Stade Monclar Blvd du Parc ile de la jatte 92200 Neuilly sur seine | 5 | 540587 | NEUILLY OLYMPIQUE | 500744 | SURESNES J.S. | 539013 | R. C. DE FRANCE FOOTBALL COLOMBES 92 | 500692 | MEUDON A.S. |
| | VILLENEUVE LA GARENNE Stade Philippe Cattiau 28 avenue Georges Pompidou 92390 Villeneuve la Garenne | 6 | 500638 | VILLENEUVE LA GARENNE AM. | 500706 | ISSY LES MOULINEAUX F.C | 509795 | F.C. BOURG LA REINE | 524007 | LEVALLOIS SP.C. |
| | ANTONY FOOT EVOLUTION Stade Georges Suant 165 Av François Mole 92160 ANTONY | 7 | 564045 | ANTONY EVOLUTION FOOTBALL | 551497 | COURBEVOIE S. F. | 512078 | MALAKOFF U.S. MUNICIPAL | 500561 | NANTERRE ENT.S. |
| | VOLTAIRE CHATENAY MALABRY Stade des Bruyères Rue de Verdun 92290 Chatenay Malabry | 8 | 509738 | VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S. | 550679 | MONTRouGE F.C. 92 | 520810 | CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S. | | |

2 QUALIFIÉS PAR POULE DE 4 ET 2 QUALIFIÉS PAR POULE DE 3



FESTIVAL FOOT U13
1er tour
samedi 14 janvier 2023



| Horaire | Site D'accueil | Poules | N°Club | Equipes | N°Club | Equipes | N°Club | Equipes | N°Club | Equipes |
|---------|--|--------|--------|---------------------------|--------|---------------------------|--------|--------------------------------------|--------|---------------------------|
| 14h | BOURG LA REINE A.S Stade Charpentier 1 16 rue Charpentier 92340 BOURG LA REINE | 1 | 509795 | F.C. BOURG LA REINE | 500009 | GARENNE COLOMBES A.F. | 549265 | CHAVILLE F.C. | 500732 | BAGNEUX C.O.MUNICIPAL |
| | COLOMBIENNE E.S Stade Charles Peguy 2 rue Charles Peguy 92700 COLOMBES | 2 | 550596 | COLOMBIENNE FOOT E.S. | 500638 | VILLENEUVE LA GARENNE AM. | 530289 | COLOMBES L.S.O. | 524007 | LEVALLOIS SP.C. |
| | PUTEAUX C.S MUNICIPAL Stade Léon Rabot île de Puteaux allée Georges Hassoux 92800 Puteaux | 3 | 514386 | PUTEAUX C.S. MUNICIPAL | 500051 | BOULOGNE BILLANCOURT AC | 500561 | NANTERRE ENT.S. | 527758 | SEVRES F.C. 92 |
| | COURBEVOIE S.F Stade Jean Blot 25 rue Pierre Curie 92400 Courbevoie | 4 | 551497 | COURBEVOIE S. F. | 500005 | CLICHY S/SEINE U.S. | 500692 | MEUDON A.S. | 564045 | ANTONY EVOLUTION FOOTBALL |
| | PLESSIS ROBINSON F.C Parc des Sports du Hameau 9 Avenue Paul Langevin 92350 Plessis Robinson | 5 | 513925 | PLESSIS ROBINSON F.C. | 500748 | VANVES STADE | 539013 | R. C. DE FRANCE FOOTBALL COLOMBES 92 | 500706 | ISSY LES MOULINEAUX F.C |
| | SURESNES J.S. Stade Maurice Hubert 21 avenue Alexandre Maistrasse 92500 Suresnes | 6 | 500744 | SURESNES J.S. | 519111 | FONTENAY AUX ROSES A.S. | 523265 | GENNEVILLIERS C.S.M. | 528217 | A. S. ARARAT ISSY |
| | MONTRouGE F. C. 92 Stade Jean Lezer 2 Rue Châteaubriand 92120 | 7 | 550679 | MONTRouGE F.C. 92 | 500622 | ST CLOUD F.C. | 509738 | VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S. | 540587 | NEUILLY OLYMPIQUE |
| | C.S.M CLAMART FOOTBALL Stade de la Plaine Avenue Claude Trebignaud 92140 Clamart | 8 | 553138 | C. S. M. CLAMART FOOTBALL | 500038 | ASNIERES F.C. | 546883 | GARCHES VAUCRESSON F.C. | | |

3 QUALIFIÉS PAR POULE DE 4 ET 2 QUALIFIÉS PAR POULE DE 3

Organisation d'un tour du challenge

1 – J-3 à J-1

- Déterminer le responsable du plateau
- Imprimer et pré-remplir la feuille des rencontres et les fiches licences
- Trouver des arbitres pour les rencontres

2 – Avant le début du plateau

- Installation des surfaces de réparation et des bancs de touche dans les zones techniques
- Prévoir des drapeaux pour les arbitres de touche et des ballons en nombre suffisant
- Accueillir et accompagner les équipes aux vestiaires
- Attribuez une lettre à chaque équipe (A, B, C ou D), vous reporterez le nom des de l'équipe correspondant à chaque lettre dans le tableau
- Remettre les fiches licences aux éducateurs
- Rappel des règles auprès des jeunes arbitres
- Briefing des éducateurs et récupération des fiches licences

Organisation d'un tour du challenge

3 – Pendant le rassemblement

- Veiller au respect du protocole Fair-play
- Surveillance du bon déroulement des rencontres
- Veiller au respect des zones techniques
- Limiter l'accès au terrain aux seuls joueurs et éducateurs licenciés (maximum 2 par équipe)
- Responsable plateau doit enregistrer les résultats, tant du défi jonglage que les rencontres

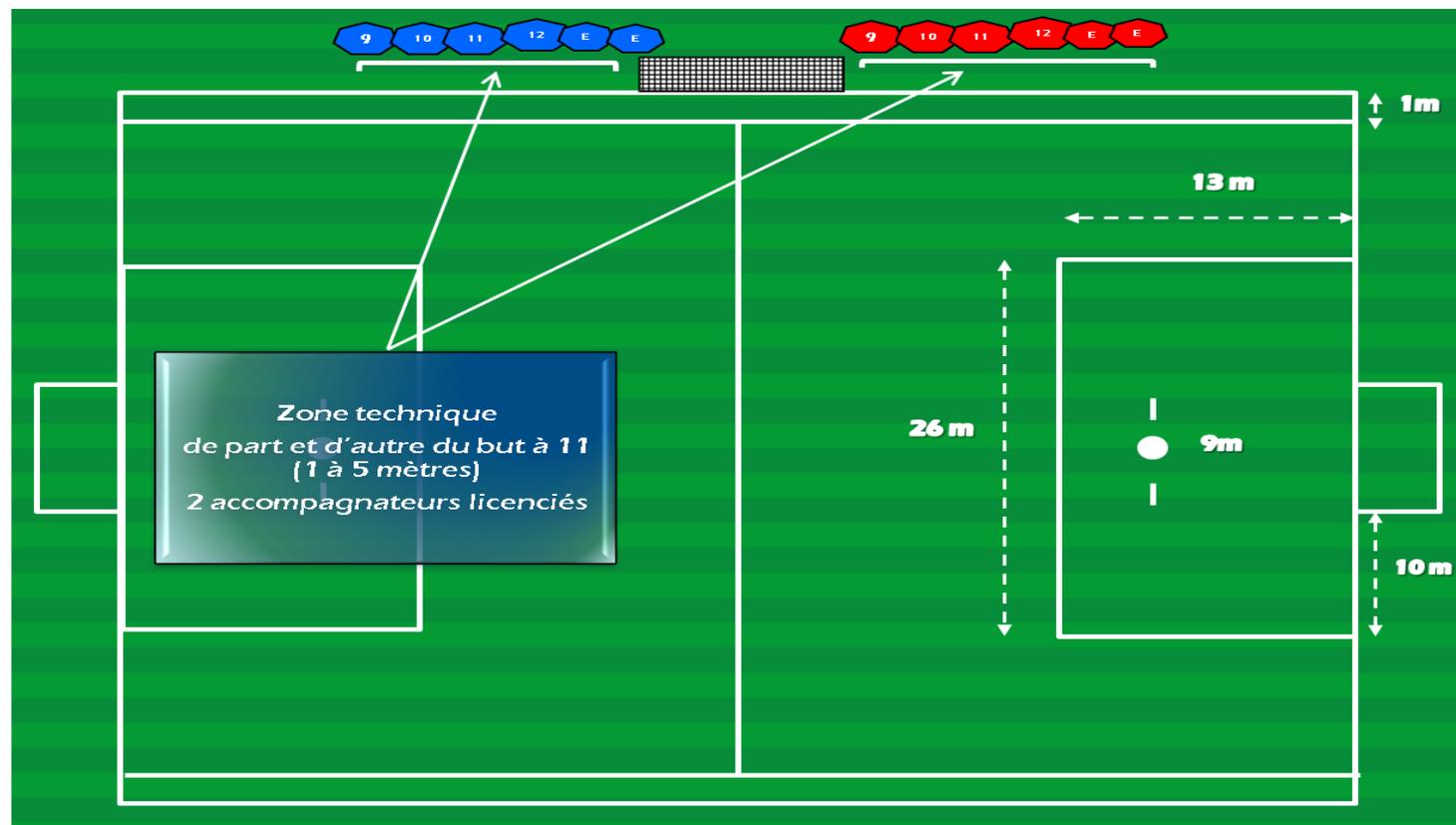
4 – Après les rencontres

- Organiser le terrain pour le « défi jonglages » pour départager les équipes en cas d'égalité
- Compléter la feuille des rencontres et la faire signer par les éducateurs
- Restituer les licences aux équipes
- Signer la feuille des rencontres et la renvoyer accompagnée des fiches licences au District**
- Bien vérifier que toutes les rubriques doivent être impérativement renseignées.

Rappel

Terrains

- Mise en place d'une surface de réparation (26mx13m)
- Possibilité d'utiliser des coupelles ou galettes plates pour matérialiser les 4 angles



Règlement

ARTICLE 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District des Hauts-de-Seine organise et gère annuellement sur son territoire des challenges U12 et U13 pour le Football éducatif.

ARTICLE 2 – ORGANISATION

La Commission du Football éducatif est chargée avec la Direction Administrative et le Secrétariat Général, de l'organisation et de l'administration de ce Challenge

ARTICLE 3 – REGLEMENTS

Les Challenges U12 et U13 sont organisés en conformité avec les Règlements Généraux et les Lois du Jeu qui régissent le Football à 8. Les cas non prévus par le présent Règlement étant du ressort de la Commission.

Règlement

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

Pour pouvoir participer à ces critères, les clubs doivent obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- Disposer d'un terrain disponible.
- Répondre aux convocations de la Commission Football Educatif Masculin.
- Présence des éducateurs diplômés sur les rencontres
- Accepter le Règlement de la Compétition
- Ces épreuves sont réservées à tous les clubs disputant régulièrement les critères dans ces deux catégories.
- Une équipe par club est admise.

Règlement

ARTICLE 5 – CALENDRIER

5.1 - La commission a organisé pour le tirage du 2^{ème} tour.

Elle a désigné 7 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes.

Chaque plateau qualifiera pour le tour suivant (3) :

- Deux équipes pour un plateau de trois équipes
- Deux équipes pour un plateau de quatre équipes (3 équipes qualifiées en U13)

5.2 - Le responsable du Plateau dresse un classement de chaque poule

5.3 - A chaque match, il sera attribué :

- 4 (quatre) points pour un match gagné
- 2 (deux) points pour un match nul
- 1 (un) point pour un match perdu

Règlement

Qualification pour le prochain tour

Pour le 2^{ème} TOUR

- **En cas d'égalité au classement d'une poule**, les critères pour départager les ex-æquo sont, dans l'ordre :
- Résultat du match entre équipes à départager
- La différence de buts sur tous les matchs de la poule
- L'équipe ayant la meilleure attaque
- Une épreuve de jonglerie avec contact au sol entre chaque jogle avec addition du total de 3 joueurs avec pour maximum : 50 contacts pied droit / 50 contacts pied gauche / 50 contacts tête (1 essai, aucune surface de rattrapage, départ ballon au sol pour la jonglerie pied)
- Si égalité, prendre un 4^{ème} puis un 5^{ème} joueur,...

Une épreuve de pénalty n'est en aucun cas un moyen pour départager des équipes, elle ne sera donc pas validée pour départager les équipes.

Règlement

ARTICLE 6 – QUALIFICATION ET PARTICIPATION

Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but ; une équipe peut présenter 12 joueurs, dont 4 remplaçants maximum.

Selon l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F., « pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale.

6.1 – U12 ou U13 Garçons

Une équipe U12 ne peut compter plus de trois joueurs U11 n'ayant pas de contre- indication pour jouer en catégorie supérieure.

Une équipe U13 peut compter autant de joueurs U12 n'ayant pas de contre- indication pour jouer en catégorie supérieure. Elle peut également compter en son sein, 3 joueurs de la catégorie U11

6.2 – Mixité

Les critères Garçons peuvent se disputer en mixité. Les joueuses féminines sont soumises aux mêmes restrictions de nombre que les joueurs masculins. Les critères Féminins ne peuvent se disputer en mixité.

Règlement

Participation des joueurs

- **12 joueurs:**
 - 8 joueurs sur le terrain (dont le gardien de but)
 - 4 remplaçants
- **Droit du joueur :**
 - Participer à 80% du temps de jeu au minimum.
 - Débuter une des rencontres.

Règlement

Remplacements

- Les remplacements s'effectuent à **la volée** (pas besoin d'attendre que le ballon sorte de l'aire de jeu ou d'appeler l'arbitre central).
- Le joueur entrant doit attendre que le joueur remplacé quitte le terrain pour pouvoir pénétrer sur l'aire de jeu.
- Le changement doit obligatoirement s'effectuer dans la zone prévue à cet effet (croisement de la ligne médiane et de la ligne de touche au niveau des buts de foot à 11).

Règlement

ARTICLE 7 – DUREE ET HORAIRES DES RENCONTRES

Durée

- **Poule à 3 équipes :**
 - Durée d'une rencontre : 1 x 30 minutes
- **Poule à 4 équipes :**
 - Durée d'une rencontre : 1 x 20 minutes

Les rencontres se jouent le samedi à l'horaire fixé par la Commission, soit sur une plage horaire allant de 13h30 à 16h00.

Le club responsable d'un plateau devra alerter le plus tôt possible la commission en cas d'indisponibilité de son terrain.

Règlement

ARTICLE 12 – FEUILLE DE MATCH

Prévue à l'article 14 du présent règlement.

Elle est à retourner de la manière suivante : le club recevant, qui a l'obligation de les faire parvenir au District, soit par portage avant midi le mardi suivant la rencontre, soit par courrier ou mail dans les 24 heures ouvrables qui suivent la rencontre, le cachet de la Poste faisant foi,

ARTICLE 13 - FORFAIT

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait

Tout club déclarant forfait doit en aviser, par écrit, le District et son adversaire au plus tard le jeudi 23h59 précédant la date du match, sous peine d'être pénalisé de l'amende supplémentaire pour forfait non-avisé prévue par les Règlements R.S.G. du 92 (Annexe 2 financier).

